



Premier ministre  
COMMISSARIAT  
GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

C'est MON  
PATRIMOINE

## Modalités de candidatures



***C'est mon patrimoine ! 2018***  
Région Centre-Val de Loire

*C'est mon patrimoine* est un dispositif piloté, au niveau national, par la Direction générale des patrimoines (DGP) du Ministère de la Culture (MC), et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Pour la région Centre-Val de Loire, il est piloté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).

Les candidatures seront examinées par une commission régionale composée par des représentants de la DRAC, de la DRDJSCS.

Les candidatures retenues par la commission régionale et faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des crédits de la politique de la ville seront transmises au niveau national (CGET), pour validation. Pour le Ministère de la Culture, conformément aux orientations stratégiques 2018, de soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle, le niveau opérationnel retenu est régional (DRAC).

## POUR CANDIDATER :

Envoyer le dossier de candidature, par courriel, dûment complété, daté et signé par le représentant légal du porteur du projet à :

Chantal BAUDE [macti.centre@culture.gouv.fr](mailto:macti.centre@culture.gouv.fr) pour la DRAC,  
et Nathalie PRONIER [nathalie.pronier@drjscs.gouv.fr](mailto:nathalie.pronier@drjscs.gouv.fr) pour la DRDJSCS.

La DRAC et la DRJSCS informeront, par courrier électronique, les candidats, au plus tard fin mars 2018, des décisions prises ainsi que, le cas échéant, du montant de la ou des subvention(s) qui leur est (sont) accordée(s).

Comme pour les éditions précédentes, un projet pourra être labellisé « C'est mon patrimoine » sans que son porteur ne sollicite de subvention(s) à la DRAC ou à la DRDJSCS (crédits politique de la ville).

Les structures admises [suite à la commission régionale et après validation de la DRAC et du CGET], et qui font l'objet d'une demande de subvention à la DRAC et/ou à la DRDJSCS devront adresser, dans les meilleurs délais, leur(s) demande(s) en envoyant le dossier CERFA n° 12156\*05 selon les instructions qui leur seront alors transmises.

Après traitement de leur dossier CERFA, les structures recevront par courriel un arrêté portant attribution de la subvention accordée par la DRAC et/ou la DRDJSCS.

Les structures non retenues recevront un courriel, cosigné par la DRAC et la DRDJSCS, notifiant le rejet.

Les porteurs de projet retenus en 2017 et qui renouvellent leur candidature en 2018, devront obligatoirement transmettre le compte-rendu financier de subvention (Cerfa n° 15059\*01) et/ou le bilan de l'action menée en 2017.

## Calendrier :

- **Date limite de réception des candidatures : mardi 13 février 2018.**
- Information aux porteurs des projets retenus au plus tard fin mars 2018.
- Saisie en ligne des programmes, par les porteurs de projets retenus à partir d'avril 2018.

## Vos contacts :

### **DRAC Centre-Val de Loire**

*Mission de l'Action Territoriale et Interministérielle*

Chantal BAUDE

6 rue de la Manufacture – 45043 ORLEANS Cedex

[chantal.baude@culture.gouv.fr](mailto:chantal.baude@culture.gouv.fr)

Tél : 02 38 78 85 88

### **DRDJSCS Centre-Val de Loire**

*Mission Politique de la ville et dynamiques des territoires*

Nathalie PRONIER

122 rue du faubourg Bannier – CS 74 204 — 45042 ORLEANS Cedex 1

[nathalie.pronier@drjscs.gouv.fr](mailto:nathalie.pronier@drjscs.gouv.fr) ou [DRDJSCS-politique-ville@drjscs.gouv.fr](mailto:DRDJSCS-politique-ville@drjscs.gouv.fr)

Tél : 02 38 42 43 27